

L'immersion en entreprise comme puissant facteur de remobilisation et d'insertion.

La clause sociale de formation permet à un jeune en situation de décrochage scolaire de réaliser un parcours en entreprise, en vue d'acquérir une expérience significative dans le monde du travail et l'aider à définir un projet professionnel en réalisant un parcours adapté « sur mesure ».

La CSF peut constituer pour le jeune un tremplin vers l'insertion et l'emploi et permet de développer le rapport École/Entreprise.

Cette clause repose sur de nombreux acteurs :

- Jeune en situation de décrochage ;
- Entreprise, dont un tuteur entreprise ;
- Acheteur ;
- Personnel de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS - organisme de l'Éducation nationale identifié dans la lutte contre le décrochage scolaire), dont un tuteur MLDS

1. Le parcours de CSF :

- Obligation contractuelle s'imposant au titulaire du marché (condition d'exécution du contrat)
- Concerne les missions directement liées à l'objet du marché, ou le cas échéant aux fonctions supports
- Est mis en œuvre uniquement par le titulaire du marché sur les lieux d'exécution du marché correspondant à la CSF
- Le calibrage du parcours (nb d'heures) est fonction du montant prévisionnel sur la période ferme du marché (150h, 300h, 450h, 900h)
- La MLDS suit le jeune bénéficiaire tout au long du parcours, un bilan croisé est réalisé en fin de parcours

2. Le public de la CSF :

Les jeunes âgés entre 16 et 25 ans présentant des signes de décrochage inscrit dans un établissement scolaire.

La difficulté scolaire doit être envisagée comme une parenthèse dans le parcours de l'élève. Elle peut venir d'une absence de place en lycée ou dans une formation choisie, comme être provoquée par une situation personnelle complexe.

L'immersion professionnelle est un levier pour un jeune qui est dans l'une de ces situations et qui a envie de découvrir le monde professionnel et les compétences qui s'y déploient.

3. Modalités d'organisation

1. Le service achat informe la MLDS de l'attribution d'un marché comportant une CFS.
2. Le référent CSF MLDS prend contact avec l'entreprise attributaire pour présentation de la CSF et identification des activités pressenties.
3. Le référent CSF sollicite les personnels MLDS en établissement pour identification d'un jeune correspondant au profil de la CSF.
4. Le tuteur MLDS réalise un travail préparatoire avec le jeune identifié : construction du projet d'immersion, élaboration du CV, de la lettre de motivation, préparation à la réunion (trajet, découverte en amont de l'entreprise...).

5. Les acteurs de la CSF se rencontrent pour une présentation (jeune, acheteur, référent CSF et tuteurs MLDS et entreprise) et enrichir la fiche entreprise.
6. Une convention de stage tripartite (entreprise, établissement scolaire d'origine et jeune) est obligatoirement signée
7. Le tuteur MLDS et le tuteur entreprise gardent un contact régulier afin de réaliser le suivi du jeune durant le parcours CSF (visite en entreprise, mail, contacts téléphoniques par le tuteur MLDS)
8. Le jeune tient un journal de bord de son parcours de clause sociale
9. Le bilan croisé entreprise/jeune/ MLDS (tuteur et référent CSF) clôture le parcours et évalue les compétences acquises. Il est envoyé à tous les acteurs. Ce bilan est remis à l'acheteur, ce qui lui permet de s'assurer que la clause sociale a bien été réalisée : **ce document a une valeur juridique.**
10. Une fois le bilan réalisé, le tuteur MLDS fait le point avec le jeune et explore avec l'entreprise toutes les possibilités de retour en formation ou d'accès à l'emploi.

4. Principes structurants :

- Une approche individualisée : le parcours en entreprise est construit en fonction du projet scolaire et professionnel du jeune ;
- Une immersion dans le monde de l'entreprise ;
- La sécurisation du parcours : 3 étapes clés
 1. Préparation (contractualisation en amont des compétences ciblées),
 2. Suivi étroit du parcours du jeune par le tuteur pédagogique et le tuteur en entreprise
 3. Evaluation (préparation au retour en formation).

5. Chaque parcours est adaptable

La fiche entreprise est adapté en fonction des différents éléments : le projet du jeune, les propositions d'activités de découverte métiers de l'entreprise, la sécurisation du parcours du jeune, etc. Le parcours est un outil pédagogique adaptable à chaque politique académique.

Contact MLDS :

Geneviève BOSQUET, 06 92 12 74 18, genevieve.bosquet@ac-reunion.fr